



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

Direction départementale  
des Finances publiques d'Indre-et-Loire

**Le directeur départemental des Finances publiques**

94 boulevard Béranger  
CS 33228  
37032 Tours Cedex 1

Téléphone : 02 47 21 73 00

ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président de la communauté  
de communes de Loches Sud Touraine

Mesdames et Messieurs les Maires

Tours, le 17 mai 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Maires,

Vous le savez, depuis le 28 juillet 2020, il est possible de payer ses impôts, ses amendes et ses factures des collectivités locales et hospitalières en numéraire ou par carte bancaire auprès du réseau des buralistes. Pour cela, les factures doivent comporter un QR code et porter la mention « payable auprès d'un buraliste ».

Le paiement est effectué dans la limite de 300 euros en numéraire, de manière sécurisée et en toute confidentialité à l'aide d'un terminal de la Française des Jeux (le buraliste n'a pas connaissance de la nature de la dette qui est payée), et l'utilisateur reçoit un justificatif de son règlement. Les paiements par carte bancaire se font selon les mêmes modalités, avec un plafond de 300 euros pour les impôts et sans limite de montant pour les autres types de factures.

Ce dispositif constitue une offre de service supplémentaire pour les usagers qui ne disposent pas de compte bancaire ou qui ne maîtrisent pas les procédures de paiement en ligne. Il leur permet en outre de bénéficier d'un service à proximité de leur domicile, sur des horaires élargis.

Le réseau des buralistes-partenaires agréés, compte à ce jour plus de 10 400 points de vente conventionnés avec la DGFIP au niveau national, dont 134 en Indre-et-Loire. La liste complète et actualisée est disponible sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), dans la rubrique Particulier > Paiement de proximité, à l'adresse <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>.

Sur le territoire de votre communauté de communes, la prestation est proposée par les points de vente suivants :

COMMUNE	NOM DU POINT DE VENTE	ADRESSE
CHAMBOURG SUR INDRE	BAR RESTAURANT	30 RUE RONSARD
DESCARTES	BAR TABAC DE L'ESPERANCE	141 RUE RENE BOYLESVE
DESCARTES	MAISON DE LA PRESSE TABAC	11 RUE DU COMMERCE
GENILLE	TABAC PRESSE	7 RUE JEANNE D'ARC
LA CELLE ST AVANT	TABAC ALIMENTATION	7 ROUTE NATIONALE 10
LE GRAND PRESSIGNY	TABAC PRESSE	5 PLACE SAVOIE VILLARS
LIGUEIL	PRESSE	1 PLACE DU GENERAL LECLERC
LOCHES	BAR TABAC	3 RUE SAINT JACQUES
LOCHES	BAR TABAC PRESSE LE MARIGNY	1 RUE QUINTEFOL
LOCHES	CHIQUITO	8 RUE PICOIS
LOCHES	TABAC PRESSE	4 RUE DU 11 NOVEMBRE
MONTRESOR	TABAC PRESSE	43 RUE DU MARCHÉ
NOUANS LES FONTAINES	BAR TABAC PRESSE	6 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY
PERRUSSON	LE 6 CLOPES TABAC	35 AVENUE DES PLATANES
ST FLOVIER	TABAC PRESSE	6 RUE DU GENERAL DE GAULLE
TOURNON ST PIERRE	CHEZ VIRGINIE	4 RUE DE LA MAIRIE

De nouveaux points de vente ont été intégrés depuis le démarrage de la prestation, afin de couvrir certaines zones du territoire sur lesquelles un besoin avait été identifié.

Or, il apparaît, depuis décembre 2020, que le nombre de paiements de proximité stagne à un niveau relativement faible et que les usagers bénéficient assez peu de ce dispositif, pourtant pleinement opérationnel et au plus près de leur domicile.

Par ailleurs, les buralistes qui se sont engagés dans cette démarche sont peu nombreux à bénéficier du chiffre d'affaires supplémentaire escompté.

La carte présentée en annexe montre ainsi la répartition des paiements de proximité réalisés sur le territoire et fait apparaître, pour une majorité de communes, une moyenne inférieure à 5 paiements par mois effectués auprès des buralistes, tous points de vente confondus.

C'est pourquoi, votre conseiller aux décideurs locaux, ainsi que mon service communication (tél : 02 47 21 74 36 ; courriel : ddip37.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr) se tiennent à votre disposition pour mettre en œuvre toute action de communication que vous jugerez utile auprès de vos administrés afin de développer ce dispositif.

Je vous joins également un dépliant de présentation qui peut être mis à la disposition des usagers, sous format papier ou dématérialisé, sur votre site internet par exemple.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*bien à vous*  
Le Directeur départemental des Finances publiques,



Thierry Pourquier

Répartition des paiements de proximité effectués en Indre-et-Loire depuis janvier 2021

